

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôtels Question écrite n° 73822

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'amélioration du tourisme grâce à un renforcement de l'attractivité hôtelière. Force est de constater qu'à l'instar d'autres secteurs, la fréquentation touristique hôtelière a globalement baissé dans notre pays même si d'autres modes d'hébergements et aussi un certain nombre d'établissements hôteliers parviennent encore à maintenir un niveau d'activité satisfaisant. Les raisons de cette récession tiennent à la fois de la conjoncture économique et de la concurrence très vive de pays étrangers au tourisme émergeant. Les nouveaux comportements des consommateurs, les conséquences de l'ouverture mondiale du marché grâce au « net », la réduction du temps de travail et la monnaie unique interpellent les socio professionnels de l'hôtellerie et les élus locaux. Il serait indispensable de conforter l'offre touristique française en la rendant plus cohérente et plus moderne afin de répondre au mieux aux aspirations de la clientèle et aux initiatives que souhaiterait engager cette profession. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le renforcement de l'attractivité touristique de la France constitue l'un des principaux défis à relever pour le ministre délégué au tourisme. La France, première destination touristique dans le monde, a en effet besoin de conforter son image. En 2004 l'hexagone a accueilli 75 millions de visiteurs, chiffre en hausse de seulement 0,1 % par rapport à 2003, année au cours de laquelle le nombre d'arrivées avait accusé une baisse de 2,6 % par rapport à 2002. Selon l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée mensuellement auprès des hôtels de tourisme (hôtels classés de 0 à 4 étoiles luxe et hôtels de chaîne non classés), effectuée par l'INSEE en partenariat avec la direction du tourisme, il apparaît que sur les neuf premiers mois de l'année 2005, la fréquentation des hôtels de tourisme français est en hausse de 2,4 % par rapport à la même période de 2004. Les nuitées des touristes français ont augmenté de 2 % et les nuitées des touristes étrangers de 2,9 %, en octobre 2005. L'hôtellerie de tourisme enregistre une hausse des nuitées de 1 % par rapport à octobre 2004, en raison d'une bonne fréquentation étrangère. Les nuitées des touristes américains et asiatiques sont en nette hausse. La clientèle européenne, après une longue récession, revient progressivement. Le ministre délégué au tourisme a mis en place le plan Qualité France. Cette initiative novatrice a pour but de fédérer l'ensemble des professionnels qui se sont engagés dans des démarches qualité sous une marque commune Qualité tourisme. Cette marque est, pour les touristes, une garantie de la qualité des prestations offertes. Elle doit renforcer l'image de la France comme destination de qualité. Cette démarche devrait favoriser l'allongement et la durée des séjours des touristes étrangers et inciter de nouveaux touristes à venir visiter notre pays.

Données clés

Auteur : M. André Schneider

Circonscription: Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 73822 Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE73822

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer **Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8674 **Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 360